

Message à l'attention de tous les personnels administratifs, techniques et médico-sociaux demandant à participer au mouvement cité en objet.

Madame, Monsieur

Le contexte sanitaire lié à la COVID-19 impacte la préparation des opérations de mouvement.

La remontée des confirmations des vœux est prévue du 16 au 28 avril 2021.

Procédure à suivre:

Afin de respecter les mesures de confinement, la confirmation de demande de mutation, à télécharger sur AMIA, doit être transmise **exclusivement par courriel**.

Le candidat doit, dans son courriel:

- préciser qu'il confirme sa participation aux opérations de mutation 2021,
- signaler les modifications ou annulations de vœux qu'il souhaite voir prendre en compte et qu'il n'aurait pu saisir sur AMIA, avant fermeture,
- s'engager à accepter tout poste figurant dans ses vœux,
- certifier sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre des opérations de mutation.

Ce courriel doit comporter, en pièces jointes, le document de confirmation de demande de mutation **avec l'avis du chef d'établissement ou de service** ainsi que l'ensemble des pièces justificatives demandées et être transmis à l'adresse mail:

mutationsDPATE2-2021@ac-reims.fr pour les personnel AAE, SAENES et ADJENES

mutationsDPATE3-2021@ac-reims.fr pour les personnels ATSS

Ce courriel devra parvenir au services rectoraux avant le 4 mai 2021, minuit.

Cordialement.

--

Manon Duplessis
Secrétariat commun - DPATE
Rectorat de l'académie de Reims